FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLÉANS, 19 MAI 1860.

CLÉMENTINE AUBERNIN.

VII.—(Suite)

Après la soirée dramatique, qui s'était terminée par une pluie de fleurs jetées aux pieds de Mme de Blangey, rappelée par un auditoire enthousiaste, le ... Clémentine avait les nerfs agités de ... et cette fièvre qu'on ressent après les grandes émotions. Malgré son triomphe, malgré la danse, malgré le bruit joyeux du souper, elle avait toujours devant les yeux le visage terrible de son mari. Elle avait comme des éblouissements quand elle revoyait en esprit ce regard plein de fureur sauvage qu'il lui avait jeté comme une menace. Au moment où Lionel entra dans sa chambre, leurs regards se croisèrent comme des épées; elle s'efforça de sourire, et il s'assit devant la cheminée. Mme de Blangey ne pouvait tenir en place. En furetant partout, froissant un bouquet, chiffonnant un voile, ouvrant un livre, fermant un tiroir, et ... par l'attention de Lionel, elle rencontra sous sa main la couronne de fleurs et de feuillage qu'elle avait tressée pour M. de Versac, et qu'il de Versac lui avait offerte. Elle la prit et la contempla un instant.

—Qu'est-ce que cela? demanda M. de Blangey.

Rien, une couronne, répondit Clémentine.

M. de Blangey étendit la main avec le geste d'un homme qui désire l'objet dont il parle. Sa femme le lui remit.

Ah! c'est la fameuse couronne que vous avez tressée pour Lucien le jour de la grande victoire sur un chien! reprit M. de Blangey.

Clémentine inclina la tête. Le cœur lui battait; elle prévoyait un orage, mais déjà prête à la lutte, ses yeux étincelaient.

Et vous l'avez encore! poursuivit Lionel.

—Oui, dit-elle.

Les mains de M. de Blangey se tordirent au milieu des fleurs fanées, et la couronne éparpillée en mille débris tomba à ses pieds.

Clémentine ne put retenir une exclamation et se baissa comme pour en ramasser les morceaux. M. de Blangey la saisit par le poignet.

—Vous la regrettez donc bien! dit-il, est-ce parce que M. de Versac vous l'a donnée?

—Eh! mon Dieu! seriez vous jaloux? s'écria Clémentine d'une voix stridente.

Tout l'amour et toute la colère de M. de Blangey firent explosion.

—Jaloux! reprit-il, eh bien, oui! je le suis follement, avec passion, avec délire! Jaloux! mais il n'y a pas un ... de ma vie que je n'emploie à étouffer les battements de ce cœur tout plein de haine contre quiconque vous approche! Comment n'avez-vous pas deviné toutes les tempêtes qui grondent là et que je comprime au risque de mourir! Je vous aime comme un insensé, avec emportement, avec furie, et vous me demandez si je suis jaloux! Mais vous n'avez donc rien vu, rien compris! J'ai des frissons quand une main étrangère touche votre main, des éblouissements quand vous souriez en passant au bras d'un autre! Et cependant l'enfer que vous exercez sur moi m'épouvante! Le son de votre voix, le contact de votre main me font palpiter. Nulle autre créature humaine ne me paraît séduisante auprès de vous; nulle pour moi, n'a votre grâce, votre regard votre attitude, votre séduction. J'ai peur de vous perdre, et il y a des heures où je sens que je vous tuerais sans pitié si quelque chose de vous m'échappait.... Ah! il me faudrait pas du monde que mes yeux rencontrassent les vôtres!.... Ce pour ... mon bras avait ... force, mais mon cœur se révolterait ... tendre ... jaloux! ... Quoi! vous perdre ... Mais le sang qui roule dans mes veines ... à votre approche, tout mon être frissonne, j'ai des palpitations qui m'étouffent; et s'il fallait, pour vous garder de tout un monde qui ... vous emporter dans une solitude inexplorée, demain personne ne vous verrait plus!

M. de Blangey avait pris Clémentine entre ses bras et la serrait avec violence sur son cœur. Le souffle brûlant de son mari passait sur ses lèvres, elle revoyait ce visage tout enflammé de mille passions, ces yeux pleins de rêve qui lui étaient apparus une fois, un effroi sans nom s'empara d'elle, ses paupières, un instant toutes grandes ouvertes, s'abaissèrent lentement, et si M. de Blangey ne l'avait retenue, elle serait tombée par terre sans connaissance.

Lorsque Clémentine revint à elle, saisie d'une sorte de terreur qui faisait trembler tous ses membres, elle chercha autour d'elle et aperçut M. de Blangey debout à son côté. De toute cette violence qui l'avait fait éclater tout à l'heure il ne restait rien qu'une pâleur morbide et une contraction nerveuse autour des lèvres. Un instant elle le regarda avec l'attention d'une personne qui découvre un objet nouveau, quelque chose qu'elle n'a jamais vu, ne fût-ce qu'une ... Un frisson qui fit claquer ses dents l'agita tout entière. Cependant, avec cette force dont les femmes trouvent dans les circonstances les plus ... le secret, elle refoula au plus profond de son cœur cette peur soudaine qui venait de l'envahir et s'efforça de sourire. Clémentine voulait savoir au juste l'étendue du danger auquel elle était exposée, le détourner s'il en était temps, ou le ... en face.

Ah! dit-elle en soulevant son front languissant, jamais je ne vous ai vu ainsi..... mais vous n'êtes pas un mari, vraiment, vous êtes un tigre!

M. de Blangey prit la main de sa femme et avec une grâce exquise la baisa.

—Je n'ai encore dévoré personne...... répondit-il, et jamais je ne voyais une goutte de sang sur cette peau satinée, je crois que je souffrirais plus que vous de la blessure qui la ferait couler.

Clémentine abandonna sa main dans celle de Lionel; sur le terrain où elle avait poussé la conversation et dans cette attitude elle se sentait plus forte.

Alors, reprit-elle coquettement, ne souffrez pas ... personne.

Oh! personne..... c'est beaucoup!..... Il est des circonstances qu'on ne saurait prévoir et qui imposent des devoirs terribles...... on n'en est pas le maître, on lève le bras et on frappe.

De nouveau la peur s'empara de Clémentine, mais, ... une seconde fois et baissant sa main ... de M. de Blangey, elle chercha d'un coup à pénétrer au fond de sa pensée. Elle assura donc sa voix, et le regard dans ...

Ça, poursuivit-elle, j'imagine que cette jalousie dont vous me faites les honneurs et dont ... est une sorte de ... philosophique..... une tendance de votre esprit, ... non un fait spécial né d'une circonstance particulière? Vous aviez tout à l'heure un air si singulier, quelque chose si farouche, que la peur m'a prise, je l'avoue .... de vous avoir offensé. Je me suis demandé si je n'avais pas été, à mon insu, fort innocente, étourdie, imprudente même..... ... court à cet examen de conscience...... On n'est pas accoutumé, au temps où nous sommes, à rencontrer des drames dans sa chambre à coucher...... Un Othello en habit noir, c'est original, mais comme il ne me plaît pas de jouer au naturel le rôle de Desdémone...... une Desdémone de Paris, cela est plaisant! ...... je vous prierai de me dire tout simplement, et sans phrase aucune, si je suis coupable, ou si elle ... de votre ... est ... pour ... votre ... et ... à me dire ... qui ne ... demanderai vingt-quatre heures pour m'y préparer.

Tout cela fut dit moitié riant, moitié sérieusement; le regard étant moqueur, vraiment on ... de sa ... et ... Une expression nouvelle animait ce beau visage que M. de Blangey ne pouvait voir sans trouble, et qui lui parut mille fois plus touchant dans sa pâleur et son attendrissement que dans l'éclat du triomphe. Quand il ouvrit la bouche pour répondre, le charme avait opéré. Lionel était presque vaincu.

Certainement, dit-il, cette jalousie que je cache, mais qui est en moi, toujours éveillée, toujours craintive, n'est pas excitée par un fait précis et qui m'autorise à vous crier: Vous êtes coupable!.... Non, Dieu merci! Vous parleriez je vous ... de ... la croyance? Je n'ai pas non plus de reproches sérieux à vous faire sur un point particulier de votre vie et de votre conduite, que vous observez sans ... et avec trop d'ardeur peut-être aux entraînements de la jeunesse et du monde, c'est pour vous ... contredirai pas l'évidence.... Je puis en souffrir sans trop vous en blâmer..... J'ai eu le tort de ne pas vous avertir.... Je n'enveloppe donc personne dans cette haine dont je vous épouvante, et les violences que je viens de ... un ... contre qui je puis ... tout ... dire ... serait M. de Versac!

Clémentine eut besoin de tout son courage pour ne pas changer de couleur à ce nom.

Ah! M. de Versac! dit-elle.

Elle frappa le bord du garde-feu du bout de son pied pendant quelques secondes, par un mouvement nerveux. M. de Blangey, non moins troublé, non moins ému, non moins affligé que sa femme, l'observait. Il ne fallait pas que le silence fût trop long. Clémentine le sentit.

Mais, reprit-elle en relevant la tête, et pourquoi M. de Versac plutôt qu'un autre? Je ne l'en ai jamais ... et pourquoi ne l'aurais-je pas épousé lorsque mon père, ainsi que vous en ... temps que vous, était libre, vous le savez, et sans aucun propos de ma part ... je suis ... la peine. M. de Versac ne m'aurait pas ...

L'affection était sérieuse du plus, elle roulait ... devant du besoin secret que M. de Blangey avait d'être rassuré.

C'est juste, dit-il avec le soupir d'un homme heureux d'acquérir la preuve qu'il a été trompé ... je ne prononce le nom de M. de Versac que parce que vous n'y avez forcé. Pour accueillir cette inquiétude à laquelle, je le répète, vous êtes restée étrangère, il m'aurait fallu admettre la vérité de ce mobile qui détermine si souvent, dit-on, les actions des femmes: l'amour du changement.

A cela je n'ai rien à répondre, répliqua Mme de Blangey avec la froide dignité d'une femme offensée.

Il y a des degrés de perfidie qu'elles ... les plus prévenus ne soupçonnent jamais. Le ... et l'accent de Clémentine altérèrent ... de M. de Blangey. Il s'inclina de nouveau sur la main de sa femme et la baisa avec tendresse.

—Je ne vous ai pas fait cette injure, reprit-il. Et pour l'amour que j'ai pour vous m'ont entièrement égaré, un hasard tout récent m'aurait appris à reconnaître combien était injuste cette jalousie particulière dont je vous ai fait l'aveu et qui avait pris notre ami Lucien pour sujet.

Clémentine interrogea M. de Blangey du regard.

—Vous allez me comprendre, dit alors Lionel, quand on vous a perdue, on peut bien vous regretter ... M. de Versac ne pensait pas lorsque M. Ferrand l'a conduit à Sevry ce même jour où je vous vis pour la première fois, peut-être ... que je penserait il pas aujourd'hui qu'il peut apprécier ce que vous valez! Je vous dévoile ici les causes secrètes de l'inquiétude qu'il m'inspirait et à la quelle cependant ma raison ne vous fait pas s'arrêter. Il a fallu qu'une circonstance toute fortuite vînt me démontrer victorieusement que ma raison ne me trompait pas.

Clémentine ne perdait pas M. de Blangey des yeux. Bien que rassurée sur le résultat de l'entretien, elle se tenait sur la défensive.

—Où veut-il en venir? pensait-elle.

Je suivais l'autre jour la rue de la Madeleine, poursuivit Lionel, lorsqu'un éclat de rire argentin me fit lever les yeux. Une jeune et jolie femme, dans laquelle je reconnus une des actrices les plus séduisantes du Théâtre-Français, était devant moi. Elle donnait le bras à M. de Versac. Elle avait la tête penchée de son côté et il la regardait de si près, avec une telle attention, qu'il ne me vit pas.

Le cœur de Mme de Blangey battait à l'étouffer. Un instant elle ne fut pas maîtresse d'elle-même.

—Monsieur de Versac! c'est impossible! dit-elle.

Et pourquoi? demanda M. de Blangey, en attachant sur sa femme des yeux plus fixes et plus brillants que ceux d'un oiseau de proie. M. de Versac n'est-il pas libre? A-t-il aucun lien qui l'enchaîne? Cette actrice que vous avez applaudie vingt fois est charmante, on la dit spirituelle. Lucien est riche, aimable, tout à fait maître de son temps; pourquoi ne seraient-ils pas l'un à l'autre?

M. de Blangey avait eu le tort de répondre après ce premier cri que sa bouche convulsive n'avait pu retenir, Clémentine s'était remise.—La démonstration de Lionel lui donna le temps de composer son visage. Elle comprit sa faute.

—Je ne sais, reprit-elle avec une hésitation ... mais si vraiment ils étaient l'un à l'autre, comme vous dites, il me semble que quelque chose aurait trahi cette relation; jamais M. de Versac n'a prononcé devant nous le nom d'aucune actrice; liés comme nous le sommes, s'il attachait probablement aucune importance à cette liaison, il ne nous fait confidence à ...

(*A continuer.*) AMÉDÉE ACHARD.

BULLETIN COMMERCIAL.

Revue de la [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS, *Vendredi soir*, 18 mai.

Le mouvement a été [illegible] cette semaine, mais les transactions [illegible] dans le tabac, la sucre, la mélasse et la plupart des produits de l'Ouest.—La demande de coton a été bonne et le marché très ferme.—Les provisions ont supporté des prix pleins.—Le fret a été ferme et la hausse qui a eu lieu dernièrement dans le change s'est maintenue.

Les nouvelles apportées par l'*Europe* et allant jusqu'au 5 du courant pour Liverpool, ont paru dans nos colonnes jeudi matin. Il s'était vendu, dans la semaine, 72,000 balles, dont 4500 achetées par les spéculateurs et 11,000 par les exportateurs.—Le marché était ferme à la clôture et quelques circulaires annonçaient une hausse partielle de ⅛ d. dans les qualités inférieures. Le *Fair Orleans* était coté à 7⅞ d. et le Middling Orleans à 6⅝ d. Il y avait dans le port 1,010,500 balles dont 818,000 balles d'Amérique. Au Havre le marché était ferme pour toutes les qualités, excepté l'inférieur.

COTON.—Arrivé depuis le 11 courant, 7880 balles. Expédié pendant le même laps de temps: pour Liverpool 27,317 balles—Havre, [illegible]—Barcelone, 4711—Gothenbourg, 1,609;—Brême 2,536—Fleetwood, 1,743;—Anvers, 1,556;—Bordeaux, 167;—Boston, 3,687;—New-York, 6,869;—et Philadelphie, 165 balles. Ensemble 50,872 balles, laissant en main un stock de 193,826 balles y compris ce qui est à bord des navires non expédiés.

ÉTAT DU COTON.

Stock en main le 1er septembre		25,615
Reçu pendant la semaine	7,895	
Reçu précédemment	2,173,882	2,181,777
		2,207,392
Expédié pendant la semaine	50,872	
" précédemment	1,962,692	2,013,564
		193,828

La demande fut faible à l'ouverture, pour le coton de qualité inférieure [illegible] la plus grande partie de l'approvisionnement. Les ventes de samedi ne s'élevèrent qu'à 2500 balles. Lundi, les acheteurs se présentèrent en grand nombre par suite des nouvelles plus favorables d'Europe; il se vendit 12,500 balles à des prix plus fermes, pour toutes les qualités. Mardi, il se traita 8000 balles à des prix pleins et mercredi 7000. Les transactions d'hier ont été de 2500 balles et celles d'aujourd'hui de 5000—ce qui porte les opérations de la semaine à 35,500 balles. Prix à la clôture:

Middling à strict Middling, sans pousière, 11 à 11¼ c et les qualités supérieures en proportion.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Inférieur	4 @ 6
Ordinaire	6½ @ 7½
Bon ordinaire	8 @ 9
Low Middling	9½ @ 10¼
Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]
Middling Fair	— @ —
Fair	— @ —

TABAC.—Arrivé depuis le 11 courant, 330 boucauts. Expédié dans le même laps de temps: pour Gothenbourg, 716; Gibraltar, 225; Palerme, 571; New-York, 352; Marseilles, 29; Boston, 55, et Anvers, 50 boucauts. Ensemble 1,275 boucauts. Stock en main et à bord de navires non expédiés, [illegible].

ÉTAT DU TABAC.

Stock en main le 1er septembre 1859		21,567
Reçu pendant la semaine	330	
Reçu précédemment	[illegible]	46,5[illegible]
		71,0[illegible]
Expédié pendant la semaine	1,275	
précédemment	[illegible]	55,517

Assez bonne demande mais transactions modérées. Environ 400 boucauts à des conditions particulières, excepté 16 boucauts de Logan Jackarville à 14 cts. [illegible] Les prix suivants sont nominaux:

Inférieur (Factory)	[illegible]
Planteurs' Lugs	[illegible]
Feuille ordinaire	[illegible]
Bon	[illegible]
Fin	[illegible]
Choix et triage	[illegible]

SUCRE.—Faible approvisionnement, et demande modérée. Il n'y a pas eu de nouvelle hausse, et dans quelques cas les vendeurs ont eu l'avantage. Les ventes de la semaine s'élèvent à peine à 200 boucauts. Prix à la clôture:

Inférieur	[illegible]
Commun	[illegible]
Bas à Bon Fair	[illegible]
Prime et choix	[illegible]
Coultinage et clarifié	[illegible]

MÉLASSE.—[illegible]

FARINE.—[illegible]

MAÏS.—[illegible]

AVOINE.—[illegible]

BLÉ.—[illegible]

SON.—[illegible]

FOIN.—[illegible]

PORC.—[illegible]

BACON.—[illegible]

VIANDE.—[illegible]

BŒUF.—[illegible]

BEURRE ET FROMAGE.—[illegible]

GRAISSE.—[illegible]

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—[illegible]

SACS EN PITE.—[illegible]

CAFÉ.—[illegible]

WHISKY.—[illegible]

SEL.—[illegible]

CHANDELLES.—[illegible]

RIZ.—[illegible]

SAVON.—[illegible]

CHAUX.—[illegible]

RÉSINE.—[illegible]

HUILE DE GRAISSE.—[illegible]

HUILE DE GRAINES DE COTON.—[illegible]

HUILE POUR MACHINES.—[illegible]

ALCOOL.—[illegible]

PEAUX.—[illegible]

CHANGE.—[illegible]

FRET.—[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Navire Wm Singer, Marshall, Liverpool
Ashland, Mace, Bordeaux
Goélette Clifton, McCormick, le Rostan

Arrivés hier.

Steamship Magnolia, Crowell, Havane
Steamship Habana, McConnell, Havane
Navire Ariel, Delano, Liverpool
Goélette Tasmaine [illegible]

☞ Pour les bateaux à vapeur, voir la partie anglaise

Au bas du fleuve.

Navire Joseph Fish, Young, Philadelphie
Brick Kate, [illegible]

Steamers Transatlantiques.

Départs d'Amérique

Illinois, ligne Vanderbilt, de N York pr Havre	19	mai
Asia, de New-York pour Liverpool	23	mai
Fulton, de New-York pour le Havre	26	mai
Ligne Vanderbilt, de New-York pour le Havre	2	juin
Adriatic, de New-York pour le Havre	2	juin
Vanderbilt, de New-York pour le Havre	16	juin
Arago, de New-York pour le Havre	23	juin

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Samedi 19 mai 1860,
Mme COLSON
Lucie de Lammermoor,
Grand opéra en 3 actes de Donizetti

Le Piano de Berthe,
Vaudeville en 1 acte

Dimanche 20 mai
Bénéfice de M. DELCOURT.
Mme Kerkel,
La vie de Bohême,
Les Pantins de Violette.

AMPHITHEATRE ET MUSEE DE SPALDING & ROGERS.

Troupe de ballet.
Samedi soir, 19 mai 1860.

Grande représentation à midi.

LE SOIR—Bénéfice de Mlle MARIETTA ZANFRETTA

Evolutions sur la corde tendue—Le Brigand italien, ballet—Valses—Mr. Dechalumeau, pantomime comique.

Prix: [illegible]
Le MUSÉE et le Grand AQUARIA.

MARCHANDISES DE PRINTEMS!

EN DÉBALLAGE AU

Magasin de l'Esplanade.

Meilleur marché que jamais!!

10,000 yards Barège [illegible]
2,000 do do [illegible]
1,000 do do [illegible]
Robes Barège anglais [illegible]
do do [illegible]
Organdis français.
Jaconats do
Brillantes do
Robes d'Organdis, à double jupes,
do do [illegible]
Châles Barège anglais, et Chaly.
Pointes dentelles [illegible]
Mantelets [illegible]
Soieries de printemps
Robes de Tarlatanne pour soirées

&c. &c. &c.
DE MONTREUIL & Co.,
[illegible] Esplanade et Victoire

11fev

AVANT. APRÈS.

Le célèbre

ELIXIR DE JEUNESSE DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes récentes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec ... annoncées par les charlatans. Le Dr Wright, ... [illegible]

L'abattement physique et moral.

[illegible]

J. WRIGHT & CO,
Propriétaires,
Nos 21 et 151, rue de Chartres,
Nlle-Orléans, Lne.

D'IVERS.—[illegible]

CHAUDET & DESSEINT,
rue Royale, Nos 147 et 149

ATTENDU par le navire [illegible]
CHAUDET & DESSEINT,
rue Royale, Nos 147 & 149

ATTENDU par le navire Guttenburg du Havre—[illegible] damesjeannes de 5 gallons
50 paniers champagne Perrier & fils, à vendre par
CHAUDET & DESSEINT,
rue Royale Nos 147 & 149
11 mai

AGENCE DE TERRES.

Le soussigné a ouvert, dans cette ville, une AGENCE DE TERRES et s'occupera spécialement des terres et du courtage de propriétés foncières.

Il s'occupera de la vente et de l'achat d'habitations sucrières, de cotonneries, de terres non améliorées et de propriétés foncières situées en ville.

Il se chargera aussi des réclamations dans les différents bureaux de terre de l'Etat et du département, à Washington City.

[illegible]

Bureau—Encoignure Camp et Commercial Alley, No 4, au-dessus.
Nlle-Orléans, 25 avril 1860.
A. J. POWELL.
26 avril—r et t

VINAIGRE à l'Estragon.—25 caisses en débarquement du navire Falmouth de Bordeaux, et en magasin, à vendre par
FREAU & COUTURIE,
31 et 33, rue Gravier

CIGARRES FINS DE LA HAVANE

Les soussignés ont reçu par des arrivages, ont en magasin et offrent de vendre, aux plus bas prix du marché, 1,000,000 de cigares de choix, comprenant les célèbres marques suivantes: Partagas, Cabanas, Prince de Galles, Intimidad, Figaro, Cabarga, Designo, Toreno, Jugadita, Sol, Washington, Meridiana, Nicotiana, Ceiba, etc. Nous recevons régulièrement de ces marques.
GUMA & MASICH,
No 39, rue Tchoupitoulas.

EN magasin—500 barriques vin Bordeaux, bon ordinaire pour famille;
150 barriques vin Bordeaux, leres côtes, vieux;
40 demi-barriques Haut Sauternes, très vieux;
75 barriques St-Emilion, très vieux;
300 caisses vermouth Noilly, Prat & Co;
20 caisses ... supérieur, Jouanil;
100 ... Muscat Frontignan, supérieur;
100 ... eau fleurs d'oranger supérieur
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
44, Vieille Levée.

RÉDUCTION GÉNÉRALE.

BODET & GUEYDAN,

Maison Rouge No 1, entre les deux marchés,

ET

Encoignure Hopital et Condé,

VOULANT clore au plus vite notre magnifique stock de printemps, nous avons réduit d'un tiers le prix des marchandises suivantes, telles que:

Barèges, Organdis, Jaconats, Brillantes, Foulards et Mantelets dentelle, Châles barège, Gants et Mitaines filet, Toile de tout genre, Linge de table, assortiment complet.

Ainsi qu'un immense assortiment d'autres articles trop longs à énumérer.

Toutes les personnes qui veulent acheter de bons articles à des conditions qu'on ne peut plus libérales feraient bien de profiter de l'occasion que nous leur offrons en ce moment.
14 mai BODET & GUEYDAN.

MÉDICAMENTS SPÉCIAUX

Pharmacie française.

EN plus de tous les médicaments patentés français, on trouvera aussi toutes les spécialités contre les maladies secrètes et les maladies de la peau. La guérison en est sûre et le traitement facile et peu coûteux.
[illegible] Encoignure Orléans et Bourbon

Neufchatels! Neufchatels!

EN débarquement du navire Nuremberg, du Havre—50 douzaines Neufchatels.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
[illegible] 209, rue Royale, ant. Dumaine

CAMELLE—40 couleurs [illegible] à vendre par
B. TURPIN.

Jour de départ DIMANCHE, 20 mai, à 8 A. M.
POUR GALVESTON, INDIANOLA, BAIE DE MATAGORDA, ligne de la malle des E.-U.—Nouvelle-Orléans et Texas.—Le bon et populaire steamship [illegible] départira DIMANCHE, 20 mai, avec la malle des Etats-Unis, pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage [illegible] s'adresser à bord ou à
I. C. HARRIS, directeur,
No 86, rue du Camp

KEY WEST ET HAVANE.

Partant Mercredi, 23 mai, à 8 A. M.

Ligne de la malle des Etats-Unis—Nlle-Orléans, Floride et la Havane.

POUR KEY WEST ET LA HAVANE, via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Manatee.—[illegible] steamship MAGNOLIA, [illegible]

Jour de départ DIMANCHE 20 MAI, à 8 heures précises du matin.

POUR LA CALIFORNIE via ASPINWALL.—Le steamship STAR OF THE WEST, capitaine J. McGowan, partira de son quai comme ci-dessus, avec les malles des Etats-Unis et les passagers. [illegible]
S. DE VISSER & Co.

Partant DIMANCHE 20 MAI, à 8 heures A. M.
POUR NEW-YORK, via HAVANE.
Le steamship STAR OF THE WEST, capitaine J. McGowan, partira de son quai comme ci-dessus, avec les malles des Etats-Unis et les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau de la Compagnie, 64, rue des Magasins.
S. DE VISSER & Co.

POUR LOUISVILLE.—Le beau bateau à vapeur DIANA, capitaine E. F. Sturgeon, partira de la Nlle-Orléans pour Louisville et tous les ports intermédiaires, comme suit:

Vendredi, 11 mai	à 5 heures P. M.
Lundi, 28 mai	à 5 heures P. M.
Mardi, 12 juin	à 5 heures P. M.
Jeudi, 28 juin	à 5 heures P. M.
Samedi, 14 juillet	à 5 heures P. M.
Lundi, 30 juillet	à 5 heures P. M.

Les passagers et les expéditeurs peuvent compter sur la régularité du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BELL, BUCHANAN & CO,
No 51, rue Poydras.

On peut voir le plan et retenir les chambres en s'adressant aux agents.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur BALTIC, pour les passagers, capt. Chas. H. Meekin, partira de la Nouvelle-Orléans pour Louisville et tous les ports intermédiaires, comme suit:

JEUDI,	5 avril,	à 5 heures P. M.
SAMEDI,	21 avril,	do do
LUNDI,	7 mai,	do do
MERCREDI,	23 mai,	do do
JEUDI,	7 juin,	do do
SAMEDI,	23 juin,	do do
LUNDI,	9 juillet,	do do
MARDI,	24 juillet,	do do
MERCREDI,	8 août,	do do

Le Baltic emploiera, pour le reste de la saison, des domestiques français pour les chambres. Les passagers et les expéditeurs peuvent compter sur la régularité du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BELL, BUCHANAN & Co, agents,
No 51, rue Poydras.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage en s'adressant aux agents.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau régulier PEYTONA, pour les passagers, capitaine Jno P. Leydan, partira de la Nouvelle-Orléans pour Louisville et tous les ports intermédiaires, comme suit:

SAMEDI, 7 avril,	à 4 heures P. M.	
LUNDI, 23 do	do	do
MERCREDI, 9 mai,	do	do
VENDREDI, 25 do	do	do
SAMEDI, 9 juin,	do	do
LUNDI, 25 do	do	do
MARDI, 10 juillet,	do	do
JEUDI, 26 do	do	do
SAMEDI, 11 août,	do	do

Le Peytona emploiera, pour le reste de la saison, des domestiques français pour les passagers de chambres. Les expéditeurs peuvent compter sur la régularité du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BELL, BUCHANAN & Co, agents,
No 51, rue Poydras.

N. B. On peut voir un plan des chambres et retenir le passage en s'adressant aux agents.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot BAMBERG, 1re classe, capt. James C. Wilber, partira positivement le 17 du courant. Pour passage (excellente emménagements, chambres et entrepont) s'adresser au capitaine, à bord, poteau 23, 1er District.
BAXTER, LOVELL & CO.

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain CHARLES COOPER, 1re classe et très fin voilier, capt. Jordan. Pour passage (beau de chambre) s'adresser au capitaine, à bord, poteau 33, 1er District.
BAXTER, LOVELL & CO.

POUR LA HAVANE.—Le brick A. F. CHAPMAN, 1re classe, Capt. A. B. Laurent, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser à bord ou à
S. PLASSAN,
Nos 44 et 46, Vieille Levée.

Pour Gênes, passage seulement.

La barque sarde ALABAMA, capitaine CAPELLINO, partira sous peu pour Gênes. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 99, rue Canal.

VENTES JUDICIAIRES.

Keller & Howe vs William Baytham.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 13,807.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 19 de mai 1860, à heure P. M., en la maison des Encans située rue de Chartres, entre celles d'Orléans et Ste-Anne, dans le 1er District de cette ville, à la vente publique et adjudication des—

Un lot de bijoux, tels que: Boucles d'Oreilles, Bagues, Croix, etc., etc., le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
8mai—9,12,15,17,19 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Thomas A. Marvel.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 9447—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de mai 1860 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 11 de juin 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rond de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de

La moitié indivise d'une moitié d'îlet de terre situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, étant l'îlet No Deux Cent Vingt-Trois, borné par les rues Bacchus, Dryades, Troisième et Quatrième, et appartenant à ladite succession, et l'autre moitié indivise appartenant à Patrick Irwin et est décrite de la manière ci-après, suivant acte au rapport de L. R. Kenny, ci-devant notaire public, en date du 12 de mai 1852, portant vente par George Purvis audit Marvel & Irwin:

"Six certains terrains situés au faubourg Livaudais, en la paroisse de Jefferson (Nouvelle-Orléans) en cet Etat, dans l'îlet No 223 suivant le plan de la ville, et dans l'îlet No 128, suivant le plan général dudit faubourg Livaudais—Ledit îlet étant borné par les rues Bacchus, Dryades, Troisième et Quatrième et lesdits terrains sont désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf et Dix, d'après le plan de Augustin F. Phelps, voyer, daté de novembre 1850 et déposé au bureau dudit notaire Kenny.

[illegible]

☞ Conditions. Comptant, au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
10mai—19,26 juin 11 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Moore & Vaudry vs Melchior Michel.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 1556—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 26 de mai 1860, à midi, à l'hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de

UN TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 231, borné par les rues St-Anne, d'Orléans, Prieur et Johnson. [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shérif
25av—mai 12, 19, 26 de la paroisse d'Orléans

La ville de Baltimore vs Laurent Meunier

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,766. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 2 de juin 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre celles du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

UN CERTAIN ÎLET DE TERRE situé dans la ville de Carrollton, [illegible]

☞ Conditions: [illegible]

E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
2 mai—11,19,26—juin 2

John Price, Jr vs ses créanciers.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,791—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 d'avril 1860 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 26 de mai 1860, à midi, à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre celles du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable à la vente publique et adjudication de

LES DEUX TERRAINS, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, situés en ce faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues d'Enghien, des Pêcheurs [illegible]

[illegible]

E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
17av—mai 2, 11, 19, 26

Succession du feu Dr C. Tilla.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,219—En vertu d'un ordre de vente rendu le 9 de mai 1860, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 12 de juin 1860, à midi [illegible]

E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
12 mai—19,26 juin, 5,12

Jos. Hernandez vs Ursulines Meloche.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15710—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 2 de mai 1860, à midi [illegible]

E. T. PARKER, Shérif
19mai—10,14,17,19,22 de la paroisse d'Orléans

John H. A. Fisk vs Bishop et Byrne.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,805—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 de mai 1860 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 22 de mai 1860, à 5 heures P. M., au bureau de Ph. Lamothe, No 26, rue St-Charles [illegible]

E. T. PARKER, Shérif
11 mai—11, 17, 19, 22 de la Paroisse d'Orléans.

Le Dr. Cha Boudousquié vs Dr. Chs Laugenbecker.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,935—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI 23 de mai 1860, à midi, au bureau [illegible]

E. T. PARKER,
12mai—15,17,19,23 Shérif de la paroisse d'Orléans

Patrick Lane vs. plusieurs morceaux de terre ou terrains rue Morales.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,794.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, le 17 mai 1860.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire in rem, à moi adressé par la Cour susdite dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement la propriété dont suit la description.

1—La propriété située rue Morales, côté sud, entre l'Avenue Washington et la rue Mosique, distante de 54 pieds 6½2 de l'Avenue Washington et mesurant 50 pieds 6 pouces.

2—La propriété située rue Morales, côté sud, entre l'Avenue Lafayette et la rue du Port, distante de 28 pieds de la rue du Port et mesurant 29 pieds 11 pouces.

3—La propriété située rue Morales, côté nord, entre celles du Port et St Ferdinand, contigue à la rue du Port et mesurant 29 pieds 2½8 pouces.

4—La propriété située rue Morales, côté sud, entre l'Avenue Lafayette et la rue du Port, distante de 29 pieds de la rue du Port et mesurant 29 pieds 11 pouces.

5—La propriété située rue Morales, côté sud, entre celles du Port et St Ferdinand, contigue à la rue St Ferdinand, et mesurant 28 pieds 2 pouces.

Sur laquelle propriété le demandeur réclame la somme de cinq cent cinquante-deux piastres et cinquante-six cents [$552 56] pour banquettes en briques faites en face de ladite propriété dont les propriétaires sont inconnus, ainsi que l'allègue le demandeur.

Et toutes personnes intéressées dans la présente affaire sont invitées et sommées de comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition enregistrée dans ladite affaire.
E. T. PARKER, Shérif.
18 mai, 22, 26, 30, 4 juin

LAIT ANTÉPHÉLIQUE

Seul dont les effets soient incontestables. Plus de rides, plus de taches de Rousseur, régénération de la peau et du teint, par le seul et véritable LAIT ANTÉPHÉLIQUE *de C. & Hearique.*

AVIS.

[illegible]

F. F. HENRIQUE.

J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.
F. F. DUCONGÉ, Nlle-Orléans, 38 rue de Chartres.

EN débarquement du navire Arcadia, de Marseille—150 quarts vin de Madère F. Groussé;
60 huilières [illegible]
A vendre par A. CARRIÈRE & CO.,
8fev 27, rue Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Vente à long crédit.

Ilots et terrains de valeur, dans les Premier et Second Districts de la ville de la Nouvelle-Orléans.

38 *lots de terre, 907 terrains,*

ET

149 LOTS DE TERRE,

PAR E. ROGER & Co,
Encanteurs.

VENDREDI, 25 MAI 1860, il sera vendu à midi, à la Bourse de la Cité, rue de la Commune, entre Camp et Magasins,

Premier District de la Nlle-Orléans.

Soixante-quatre lots de terre et 29 îlets, avantageusement situés dans le dit district, comme suit:

1—Quatre lots, îlet No 24, compris entre les rues Canal, Gasquet, Galvez et Miro.

2—Douze lots, îlet No 12, compris entre les rues Gasquet, Palmyra, Miro et Tonti.

3—Treize lots, îlet No 11, compris entre les rues Palmyre, Bank, Miro et Tonti.

4—Deux lots, îlet No 16, compris entre les rues Bank, Commune, Miro et Tonti.

5—Quatre lots, îlet No 7, compris entre les rues Bank, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois.

6—Vingt-cinq lots, îlet No 4, compris entre les rues Commune, Bank, Rocheblave et Dorgenois.

7—Quatre lots, îlet No 2, compris entre les rues Gasquet, Palmyra, Dorgenois et Broad.

8—Un îlet, No 184, compris entre les rues Bank, Baudin, White et Dupré, 18 lots.

9—Un îlet, No 152, compris entre les rues Jackson, Palmyra, Gayoso et Salcedo, 13 lots.

10—Un îlet, No 135, compris entre les rues Baudin, d'Hennecourt, Lopez et Rendon, 24 lots.

11—Un îlet No 122, compris entre les rues Canal, Jackson, Hagan Avenue et Clark, 22 lots.

12—Un îlet No 121, compris entre les rues Jackson, Palmyra, Hagan Avenue et Clark, 22 lots.

13—Un îlet No 117, compris entre les rues d'Hennecourt, Commune, Hagan Avenue et Clark, 11 lots.

14—Un îlet No 97, compris entre les rues Jackson, Palmyre, Genois et Telemaque, 22 lots.

15—Un îlet No 26, compris entre les rues Bank, Baudin, Genois et Télémaque, 22 lots.

16—Un îlet No 95, compris entre les rues Bank, Baudin, Genois et Télémaque, 22 lots.

17—Un îlet, No 80, compris entre les rues Commune, d'Hennecourt, Genois et Télémaque, 21 lots.

18—Un îlet, No 77, compris entre les rues Canal, Jackson, Cortez, Scott et devant St Jean, 20 lots.

19—Un îlet, No 74, compris entre les rues Bank, Cortez, Baudin, Scott et devant St Jean, 20 lots.

20—Un îlet, No 73, compris entre les rues Baudin, d'Hennecourt, Cortez et Scott, et devant St Jean, 21 lots.

21—Un îlet, No 72, compris entre les rues d'Hennecourt, Cion, Cortez et Scott, et devant St Jean, 21 lots.

22—Un îlet, No 56, compris entre les rues Canal, Jackson, Pierce, et devant St Jacques et Carrollton Avenue, 22 lots.

23—Un îlet, No 51, compris entre les rues Palmyra, Bank, Pierce, et devant St Jacques et Carrollton Avenue, 22 lots.

24—Un îlet, No 53, compris entre les rues Bank, Baudin, Pierce, et devant St Jacques et Carrollton Avenue, 24 lots.

25—Un îlet, No 52, compris entre les rues Baudin, d'Hennecourt, Pierce, et devant St Jacques et Avenue Carrollton, 24 lots.

26—Un îlet, No 50, compris entre les rues Cion, Commune, Pierce, et devant St Jacques et Carrollton Avenue, 22 lots.

27—Un îlet, No 39, compris entre les rues du Canal, Jackson, Salomon et Napoléon, 26 lots.

28—Un îlet, No 33, compris entre les rues Palmyra, Bank, Salomon et Napoléon, 23 lots.

29—Un îlet, No 26, compris entre les rues Bank, Baudin, Salomon et Napoléon, 23 lots.

30—Un îlet, No 35, compris entre les rues Baudin, d'Hennecourt, Salomon et Napoléon, 24 lots.

31—Un îlet, No 33, compris entre les rues Cion, Commune, Salomon et Napoléon, 23 lots.

32—Un îlet, No 23, compris entre les rues Jackson, Palmyra, Alexandre et Murat, 25 lots.

33—Un îlet, No 21, compris entre les rues Bank, Baudin, Alexandre et Murat, 25 lots.

34—Un îlet, No 20, compris entre les rues Baudin, d'Hennecourt, Alexandre et Murat, 25 lots.

35—Un îlet, No 19, compris entre les rues d'Hennecourt, Cion, Alexandre et Murat, 26 lots.

36—Un îlet, No 8, compris entre les rues Baudin, d'Hennecourt, Olympia et St Patrick, 24 lots.

Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Quatre-vingt-cinq lots et neuf îlets de terre avantageusement situés dans ledit District.

1. Dix lots, îlet No 24, compris entre les rues Conde, Bienville, St Louis, Johnson et Galvez.

2. Treize lots, îlet No 23, compris entre les rues St-Louis, Conti, Johnson et Galvez.

3. Quatre lots, îlet No 32, compris entre les rues Conti, Bienville, Galvez et Johnson.

4. Treize lots, îlet No 21, compris entre les rues Conti, Bienville, Galvez et Miro.

5—Six lots, îlet No 21, compris entre les rues Canal, Galvez, Dumaine et Miro.

6—Un îlet, No 17, compris entre les rues St-Louis, Conti, Tonti et Miro.

7—Trois lots, îlet No 9, compris entre les rues Bienville, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois.

8—Un îlet, No 13, compris entre les rues St-Louis, Conti, Bayou St-Jean et Jack, 15 lots.

9—Un îlet, No 122, compris entre les rues Conti, Bienville, Avenue Hagan et Jack, 22 lots.

10—Un îlet, No 100, compris entre les rues Toulouse, St-Louis, Genois et Télémaque, 24 lots.

11—Un îlet, No 99, compris entre les rues Canal, Dumaine, Genois et Télémaque, 22 lots.

12—Un îlet, No 54, compris entre les rues St-Louis, Conti, Cortez et Scott et devant St Jean, 26 lots.

13—Un îlet, No 28, compris entre les rues Conti, Bienville, Cortez et Scott et devant St Jean, 26 lots.

14—Un îlet, No 18, compris entre les rues Canal, Dumaine, Cortez, et Scott et devant St Jean, 24 lots.

15—Un îlet, No 57, compris entre les rues Canal, Dumaine, Pierce et devant St Jacques et Avenue Carrollton, 21 lots.

16—Un îlet, No A, compris entre les rues Canal, Dumaine, Prieur, Columbus et Galvez, 31 lots.

☞ Tous les titres et documents relatifs aux propriétés ci-dessus, [illegible]

Termes et conditions:

Un quart comptant, [illegible]

Actes de vente, pardevant F. Barrett, notaire public, aux frais des acquéreurs. [Résumé—25]

Succession de William Kay M. Jacob, décédé—No 300—Deuxième Cour de District—TERRAIN DE PRIX situé dans la rue Bienville, entre les rues Derbigny et Roman, 2me District.

PAR H. A. KINGSTON, encanteur.

IL sera vendu à l'enchère publique, samedi 26 mai 1860, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'honorable F. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 17 avril 1860, la propriété ci-dessous décrite, pour le compte de la succession de Wm K. McIntosh, savoir:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bourbon et Derbigny [illegible]

L'acte de vente pardevant Théo Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Paroiss—2r 26 mai 11 25 26

Succession de feu Alonzo Morphy.

Propriétés améliorées et terrains vacants dans le Second et Troisième District.

Esclaves! *Esclaves!*

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 avril 1860, il sera vendu en vente publique, jeudi 24 mai 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, pour le compte de la succession de Alonzo Morphy—

CHARLOTTE, négresse, âgée d'environ 28 ans
DAILEY, mulâtre, âgé d'environ 19 ans.

Second District.

1—Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Royale, mesurant 25 pieds 9 pouces (au pied français) de face à la rue Royale [illegible]

[illegible]

Troisième District.

12—Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Français, Moreau, Champs-Elysées et Victoire, mesurant, au pied américain, 25 pieds plus ou moins de face à la rue des Français, sur 68 pieds plus ou moins de profondeur. Ensemble la maison basse en briques, No 21 rue des Français, avec cuisine en briques, contenant deux chambres, hydrant, courier, &c., le tout loué $40 par mois.

13—Un autre lot de terre dans l'îlet borné par les rues Morales, Urquhart, St-Antoine et Annette, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Ensemble la maison basse en bois, No 78 rue St-Antoine, contenant trois chambres, galerie, cuisine, cour, puits, etc.

14—Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Cloüet, Craps, Amour et Mentègut, désignés par les Nos 2 et 3, mesurant chacun, au pied français, 30 pieds de face à la rue Cloüet, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble les deux maisons en bois, à deux étages, dans la cour, Nos 86 et 88, contenant chacune quatre chambres, citerne, puits, etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la vente.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, divisés en coupons à la convenance des vendeurs, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et après échéance, en cas de non paiement, lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu, et les polices d'assurance transférées aux vendeurs jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant T. Guyol, notaire public.
21 avril—21,28, mai 5,12,19,24

Succession de Lewis, de Rawley, décédé.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 74, rue de Chartres.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'honorable F. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 17 avril 1860, j'exposerai en vente publique à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, à midi, samedi le 19 mai 1860, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite savoir:—Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le faubourg Livaudais ci-devant dans la paroisse Jefferson, maintenant compris dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 144, compris entre les rues Troisième, Quatrième, St-Denis et St-Patrick et désigné par le No 1, sur un plan portant le No 67, dans le bureau de G. R. Stringer, ci-devant notaire public de cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Denis et Quatrième, et mesure 31 pieds 8 pouces de face à la rue St-Denis sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Troisième.

Termes et conditions comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. P. Coffee, notaire public aux frais de l'acquéreur. 17 avril—20—mai 10, 19

Succession de François Roturier—No 16,503—2me Cour de District de la Nlle-Orléans.

Café, Bail, &c., &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 74, rue de Chartres.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Morgan, juge de la 2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 7 mai 1860, je vendrai, à l'encan, lundi 21 mai 1860, à 4 heures P. M., à l'encoignure Toulouse et Chartres, pour le compte de la dite succession.

Le café "Chartres" avec les liqueurs, &c., &c., ensemble avec le bail de ladite maison, maintenant loué à raison de soixante quinze piastres ($75) par mois, payable mensuellement, par billets que l'acquéreur assumera aussi bien que les autres conditions imposées par le dit bail. Le dit bail expire le 30 septembre 1861.

Conditions—Comptant sur les lieux.
9mai—12,16,19,21

Succession de J. F. Abraham Lefevre.

Nègres de valeur.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 mai 1860, dûment de la Cour, No 10,841, il sera vendu en vente publique, samedi, 16 juin 1860, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, pour le compte de ladite succession, les esclaves ci-après désignés, savoir:

SÉVÈRE alias BILL, nègre âgé d'environ 25 ans.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement de six billets [illegible]

FRÉDÉRIC, jeune nègre, âgé d'environ 16 ans.

MARIE, [illegible]

[illegible]

Succession de J. P. Moreau.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date le 10 mai 1860, [illegible]

EN BLOC:

[illegible]

Succession de feu Francisco Mercadal

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu samedi 26 mai 1860, à midi à la Bourse St Louis, [illegible]

TERMES ET CONDITIONS

[illegible]

Succession de Jacques Cazenave.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

—*Termes et conditions*—

[illegible]

25 avril—2 mai 10, 19, 26

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Raymond Picard—No 15,178.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes intéressées, [illegible]

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
Député greffier

Succession de Virginie Conway—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné [illegible]

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
Député greffier

Succession de A. Depp—No 15,461

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
Député greffier

Succession de Charlotte Rosard—No 15,303

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
Député greffier

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,956—[illegible]

Bureau du greffier, ce 8 mai 1860.
G. LUMINAIS,
Député greffier

Succession de Manuel Rousselle de la Calleja—No 14,686.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
Député Greffier

J. LASALLE,

[CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION],
Encoignure Vine et Julia,
Nouveau Bassin.

ANNONCE aux clients et particulièrement aux entrepreneurs, charpentiers et menuisiers, qu'il a constamment en mains un grand assortiment de bois de toute espèce, qu'il vend à des prix très raisonnables. Il appelle l'attention sur ses planches de cyprès et de pin, à ... [illegible]
J. LASALLE.

A VENDRE;

POUR CAUSE DE VOYAGE,

GROCERIES UNE GROCERIE bien achalandée à vendre à l'amiable, située dans un bon quartier du 2me District, au coin des rues Ste Anne et Bourgogne, établie depuis de longues années. La maison est louée à bail. Licence pour la vente des liqueurs. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, à
7 mai—20t E. PÉREZ.

Vanille! Vanille!

DEUX caisses de vanille, en entrepôt, reçues par le brick Nahant Stetson, à vendre par
BERNARD TURPIN,
No 55, rue Vieille Levée

Champagne Piper Heidsiek.

CENT paniers champagne Piper Heidsiek, en bout. et ½ bout., à vendre par
B. TURPIN,
No 55, rue Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire Samuel Dyer, capitaine Fairfowls, du Havre:
1500 dame-jeannes, 5 gallons
500 — 3 —
500 — 2 —
500 — 1 —
A vendre par PAUL JUGE & FABRY,
27 St Louis

DEPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES:

VICHY,
SELTZER,
SARATOGA,
CONGRESS,
BLUE LICK.
à la Pharmacie de D. PÉRES
au coin des rues Conti et Bourbon

REÇU par les navires Juniata, John Tucker et Victoire, de Bordeaux:
70 quarts cognac Hy. Sutton, sous les clefs de la Douane; 30 caisses prunes d'Ente en boîtes et flacons;
10 balles bouchons [illegible]
[illegible]
40 barriques vin rouge pour famille,
40 caisses fruits à l'eau-de-vie, 6 de prunes, 6 d'abricots. A vendre par CHAUDET & DESSEINT,
rue Royale, Nos 147 et 149

Aux amateurs de pêche.

ROUSSET & GENIN annoncent au public qu'ils ont reçu leur assortiment complet d'articles de pêche. Leur stock comprend en partie:
50 milles hameçons véritable Limerick,
25 do do pour casseburgots,
25 do do à poisson rouge,
30 do do de toute grosseur,
30 grosses lignes à pêches, 100 brasses,
30 do do de coton,
30 do do en chanvre,
200 yardes lignes en soie assorties,
250 paquets lignes en pitre,
100 douzaines lignes toute préparées.

Aussi—Bouchons, plombs, paniers, rames à pêche portatives, tanquettes, boîtes pour appât; le tout à vendre en gros et en détail à des prix excessivement bas.

Les marchands de la campagne feront bien d'examiner notre stock avant d'acheter ces articles.
ROUSSET & GENIN, 28 Canal,
21 avril près Chartres.

GRANDS VINS de 1er cru—En débarquement du brick "Victoria" venant de Bordeaux—4 barriques grand vin, 1er cru du Château Haut Brion, récolte de 1858—6 demi barriques grand vin 1er cru de Preignac, Lamothe, récolte de 1850, à vendre par
FAURES & NORMAN,
30 mai 27 et 29, rue Royale.

EN magasin—
100 paniers champagne, en grandes et demi bouteilles, marque Pelican.
100 paniers champagne, en grandes et demi bouteilles, Sens de Bouzy.
150 caisses cognac [illegible]
74 pipes cognac, Edmond Jeulla, 1re et 2me qualité
20 ½ pipes vieux cognac, J. Carle
20 octaves vieux cognac supérieur, J. Carle et Laroude frères, à vendre par X. LAMBERT,
No 52 (ancien 62) rue des Magasins.

COGNAC Salleria & Co—[illegible], en Douane à vendre par B D GRATIAA & Co,

Compagnie d'Assurance

DE L'UNION

DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Troisième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,
Publié ainsi que l'exige la loi et la Charte

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1860, savoir:		
Primes sur les risques d'incendie		$117,045 41
Primes " " des rivières		61,886 51
Primes " " des mers		98,181 05
Total		$277,201 97
Primes non-échues le 30 avril 1859		50,713 00
Total des primes		$328,413 07
En moins, primes remboursées		3,371 82
Total net des primes		$325,041 15
Pertes payées dans l'année:		
Pertes par les incendies	$ 56,710 81	
sur les rivières	32,886 72	
sur les mers	38,008 33	
Total des pertes	$ 80,896 36	
Réassurances	16,105 20	
Quinze pour cent remboursés	16,101 23	
Dépenses et Intérêts sur scrip, escomptes sur bonne et compte d'assurance	23,873 33	227,295 77
Bénéfice brut		$ 97,046 38
Réserve pour risques non expirés		49,000 00
Bénéfice net		$ 48,046 33
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions		$168,750 00
Prêts garantis par hypothèque		54,254 82
Prêts garantis par actions de banques		12,350 00
Effets pour primes, à courte échéance		64,879 93
Primes en voie de perception		23,945 83
Scrip d'autres compagnies		8,920 00
Actions et bons		6,000 00
En caisse		58,285 37
Total de l'actif		$397,921 28

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.—Qu'on se souvienne que le 12 mai 1860, pardevant moi, soussigné juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire pro tem. de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte pris sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, président,
J. M. CRAWFORD, secrétaire pro tem.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 12 mai 1860.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1860, il serait déclaré pour les assurés un dividende de vingt pour cent, qu'il serait émis des certificats pour ledit dividende à partir du 1er juillet 1860, qu'il serait déclaré un dividende de vingt pour cent pour les actionnaires sur le capital payé, lequel dividende ... conformément à la 16me section de la charte de la Compagnie, à partir du 1er juin prochain. Les porteurs de scrip sur lequel un intérêt est du sont priés de venir le recevoir.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire pro tem.

Directeurs:

John Jiltonds, de la maison Martin, Cobb & Co.
A. B. Charpentier, de la maison Lobit & Charpentier,
E. J. Zante, de la maison Zante & Co.
R. W. Ogden, de la maison Rauver & Co.
Carl Kohn, de la maison Kohn & Co.
L. F. Généres, de la maison Abat, Généres & Co.
V. Maignan, de la maison V. & E. Maignan,
Jos. Deynoodt,
A. Chiapella.
Nlle-Orléans, 12 mai 1860. 14 mai—1m

EAU DE SELTZ véritable—100 douzaines eau de Seltz en cruchons; 50 do do en demi cruchons, à vendre par DUNTZE & Co,
Enc. Royale et Conti

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Louis Harang, décédé.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

EN vertu de deux ordres de l'honorable Victor Burthe, juge de la Troisième Cour de District judiciaire de la paroisse de Jefferson, en date du 23 mars et du 11 avril 1860, il sera vendu à l'enchère publique, SAMEDI, 19 mai 1860, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, pour le compte de la succession de Louis Harang, les esclaves ci-après décrits:

1—JAMES, mulâtre, ivrogne, âgé d'environ 50 ans,
2—OSBORN, nègre, âgé d'environ 23 ans; nègre de champ,
3—STEPHEN, mulâtre, âgé d'environ 46 ans, quelque peu estropié,
4—NANCY, mulâtresse, âgée d'environ 32 ans, avec ses trois enfants:
WILLIS, âgé d'environ 10 ans, mulâtre,
BEN, do do
CECILLE, do 12 mois, mulâtresse,
5—ROSALIE, négresse, couturière, âgée d'environ 18 ans,
6—ELIZABETH, mulâtresse, excellente blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 24 ans, et son enfant âgé d'environ 12 mois.
7—HENRIETTE, négresse, bonne blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 38 ans,
8—CÉRÈS, griffonne, cuisinière, âgée d'environ 28 ans, et ses enfants:
EDWARDS, mulâtre, âgé de 12 ans,
FÉLICIANE, do 8 —
LUCILE, do 10 —
GEORGE, do 5 —
THOMAS, do 3 —
Un enfant à la mamelle.
9—AIMÉE, négresse, âgée de 40 ans, et ses 4 enfants:
HENRIETTE, négresse, âgée de 8 ans,
ARNOLD, do 5 —
MARIANE, do 7 —
MARTHA, do 4 mois,
10—CATICHE, négresse, âgée de 45 ans, très bonne cuisinière,
11—ISAAC, âgé de 35 ans, nègre de champ,
12—TONY, 35 ditto

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés en coupons au gré des vendeurs et endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur les esclaves vendus, portant 6 pour cent d'intérêt l'an, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, intérêt général de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement.

Les actes de vente par devant O. de Armas, notaire public. Pluvill—18,21,26—5,12,16,17,18,19mai

Propriété sur la rue de l'Esplanade et le Chemin du Bayou.

PAR CHAS. E. FORSTALL, Encanteur.
90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 19 mai 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:

Un lot de Terre mesurant 31 pieds de face à la rue de l'Esplanade, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 107 et 114 pieds de face à la rue Esplanade. Ensemble une maison de deux chambres et cuisine. [illegible]

Conditions—1 tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt de date et garantis par hypothèque.

Acte pardevant J. Ludeling, not. pub. 17mai

Pour la Baie St-Louis et la campagne,

PARCHAS E. FORSTALL

IL sera vendu SAMEDI, 19 mai 1860, à 1 heure P. M. au coin de la Bourse St-Louis, rue St Louis:
Un buggy neuf, cheval et harnais
2 Jersey wagon neufs,
2 Chevaux de selle, etc.
Conditions—Comptant. 19 mai

Excellente domestique de maison pour cause de départ. *Vente positive.*

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 74, rue de Chartres

SAMEDI, 19 mai 1860, à midi, à la Bourse St-Charles, il sera vendu, positivement, pour cause de départ:

JOSÉPHINE, âgée d'environ 18 ans, excellente domestique de maison, [illegible]

Conditions, comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17mai

Succession de feu Francisco Mercadal

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Succession de Jacques Cazenave

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Pour être vendu séparément et au comptant.

[illegible]

Excellente résidence de famille à l'encoignure des rues Naïades et Washington.

PAR C. PITTS & GARDNER SMITH
Gardner Smith, Encanteur.

[illegible]

Succession de L. F. Robertson

Domestique de très grand prix, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR C. PITTS & GARDNER SMITH,
GARDNER SMITH, encanteur.

JEUDI, 7 juin 1860, [illegible]

Terrain de choix pour bâtir dans le Deuxième District, convenable pour une jolie résidence—Vente à de longs termes.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur.
Bureau, No 13, Commercial Place.

[illegible]

Succession de feue Joséphine Prader.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,
Bureau, No 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu, mardi 5 juin 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis.

En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er mai 1860 l'esclave suivante appartenant à la susdite succession, savoir:

La négresse LOUISE, âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—comptant.
Acte de vente par devant O. V. Fonlon, notaire public. [illegible]

Nouveau Magasin de Groceries CAMILLE LACOSTE

A L'HONNEUR de faire savoir au public et à ses amis qu'il ouvre aujourd'hui son magasin de groceries, vins et liqueurs, au No 209, rue Royale, encoignure Dumaine. On trouvera constamment chez lui un bel assortiment de groceries, vins et liqueurs, un assortiment aussi varié que bien choisi.

NEW-YORK.

HOTEL DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

537, *Houston Street, près Broadway,* 537.
(AUTREFOIS 43 WALKER STREET).

M. LAURENT SENS, des hautes Pyrénées (Tarbes), ayant demeuré longtemps à la Nlle-Orléans où il a laissé de nombreux amis, tient à New-York, au centre des affaires, un hôtel qui se recommande aux voyageurs par la bonne table, le confort des appartements et l'exactitude du service.

Un restaurant est attaché à l'hôtel. MM. les voyageurs peuvent s'y faire servir à toute heure.

VENTES A L'ENCAN.

ENCAN POUR LES DAMES!

Vente continuée.

PAR M. BARNETT Jr, encanteur.

MESDAMES MARIA & DREVILLE se sont décidées à faire un encan, pour les dames seulement, à leur magasin rue de Chartres, No 26, entre les rues Douane et Bienville, aujourd'hui, 19 du courant, à 10 heures du matin, et les jours suivants.

Toutes les marchandises qui seront offertes ont été importées récemment et sont du dernier goût. Elles comprennent en partie—Robes de soie, robes de bal, mantelets, mouchoirs brodés, lingerie fine, articles pour enfants, broderies, parasols, éventails, coiffures, chapeaux, &c., &c.

Les demoiselles du magasin recevront les dames.
Conditions—Comptant sur livraison. 18mai

Linge fait.—Porcelaine.

PAR M. BARNETT, Jr, encanteur,

SAMEDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve, à mon magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis—Un beau lot de linge fait, redingotes et vestes, pantalons, plats de dessus et calecons.

Egalement—Un beau lot de porcelaine, bouteilles à essence, boites à poudre, figures, porte-cigares, porte-allumettes et porte-montre, sucriers, tasses, tête-à-têtes, tasses, soucoupes, etc., etc.

Egalement—130 lots de marchandises sèches assorties. A une heure, un beau lot de meubles.

Conditions—Comptant. 17 mai

VENTE A CRÉDIT.

350 pièces nattes Canton.

PAR VINCENT & CO

IL sera vendu, samedi, 19 du courant, à midi, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Douane, les nattes suivantes, cotés et quantités fraîches:
[illegible]
Vennat d'être débarquées du steamer Star West.
Conditions libérales à la vente. 18 mai

VENTE A CRÉDIT.

400 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays.

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi, 19 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Douane:
[illegible]
Conditions—à la vente. 18 mai

Chevaux, meubles, voitures et wagon de marchandises sèches

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau No 74, rue de Chartres

SAMEDI 19 mai, à midi, il sera vendu, au plus haut enchérisseur, devant la Bourse St Louis, rue St Louis:
[illegible]
Conditions comptant 19mai

Propriété encoignure Moreau et Levée, faisant face au fleuve.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur
Bureau No 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu, samedi 26 mai 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:

[illegible]

Propriété rues Moreau et St Ferdinand, grand jardin sur le chemin de Gentilly et agréable résidence d'été

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur
Passage de la Bourse No 90

[illegible]

Orphelins

PAR C. E. FORSTALL

[illegible]

Propriété de prix située dans le Deuxième district, près la rue du Canal—Maison en briques à trois étages, avec mansarde formant l'encoignure des rues Bourbon et Douane—135 Actions de la Banque des Citoyens—Vente sans limite.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
C. E. GIRARDEY, encanteur
Bureau No 7, rue des Magasins

[illegible]

Couturière créole à l'encan.

[illegible]

Propriété de prix dans le Deuxième District. Un grand terrain, une bâtisse basse sur la façade et grandes bâtisses dans le fond.—Vente sans réserve, à de longs termes.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,
Bureau No 13, Commercial Place

[illegible]

Excellente occasion d'acheter une jolie résidence cottage dans la rue de l'Esplanade

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,
Bureau No 13, Commercial Place

[illegible]

A vendre à des conditions commodes.

[illegible]

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane,
No 76 RUE ST CHARLES.

Prêt d'argent

SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS ET IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES.
☞ Prêts effectués [illegible]
HART

CIGARES de la Havane en douane—350,000, [illegible]
GUMA & MASICH,
21 avril 39, rue Tchoupitoulas

VÉRITABLES CIGARES de la Havane [illegible]
CABALLERO & BASTALDO,
3av 46, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

VINS de Catalogne, [illegible]
F. SANCHO,
30 avril 22, rue Vieille Levée

SANGSUES! SANGSUES!

MME veuve PROVOST a un grand dépôt centre rue Bourbon, 172, entre Toulouse et St-Pierre et ont [illegible] sangsues Hongroises et Suédoises. A vendre en gros et en détail aux prix les plus réduits.
☞ Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés.

SANGSUES! SANGSUES!

Nouvellement arrivées.

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Catawba, et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No 71, rue Bourbon, entre Bienville et Conti, en gros et en détail aux prix les plus modérés.
☞ Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés pour remplir les ordres de la campagne.
BAP. LOUBAT.

PORC—300 barils mess, M. O. et rump, à vendre par
GABRIEL PASCAL,
14 mai—6 78, rue Vieille Levée

BACON—100 boucauts épaules, jambons et plats-côtés prime, à vendre par GABRIEL PASCAL,
14 mai—6 78, rue de la Vieille Levée

JAMBONS—50 tierçons jambons Duffield, passés au sucre, 20 tierçons jambons, Lewis Bagg, passés au sucre, à vendre par GABRIEL PASCAL,
14 mai—6 27, rue de la Vieille Levée

BŒUF—100 barils bœuf extra, pour familles, [illegible]
A vendre par GABRIEL PASCAL,
14 mai—6 27, rue de la Vieille Levée

GRAISSE—100 barils et tierçons feuilles prime
300 barillets et tierçons
A vendre par GABRIEL PASCAL,
14 mai—6 27, rue de la Vieille Levée

FARINE—300 barils ferme, extra, et superfine,
A vendre par GABRIEL PASCAL,
14 mai—6 27, rue de la Vieille Levée

SAUCISSONS DE LYON venant d'être reçues—300 livres saucissons de Lyon, à vendre par
27avril DUNTZE & Co, enc. Royale et Conti

VENTES A L'ENCAN.

Terre très belle et de grande valeur, sur le fleuve, à une petite distance de la ville.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 19 mai 1860, à midi, à la Bourse St-Louis,

CETTE TERRE DE TRÈS GRANDE VALEUR, située sur la rive droite du fleuve, à environ huit milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et qui est bornée d'un côté par l'habitation de M. J. B. Lepretre, et de l'autre par l'habitation de M. H. D. Deluzeau. Cette propriété est divisée en quatre sections d'environ 4 arpents chacune, [illegible]

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire.
On sera prié d'examiner la propriété. 4 mai

Quatre lots de terre et bâtisses en bois à l'encoignure des rues Villeré et Columbus

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI, 19 mai 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis.

Quatre lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Columbus, Robertson et Kerlerec, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4.

[illegible]

Esclaves de prix et de confiance, à l'encan pour cause de départ.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI 19 mai 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

1—ANNETTE, [illegible]

Excellente couturière, blanchisseuse, repasseuse et coiffeuse, à l'encan.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

[illegible]

Terrain et Maison aux rues Dumaine et Roman.

Succession de Kenny

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

[illegible]

Succession de G. W. Roach

Maison en briques à trois étages, rue Moreau.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

[illegible]

Esclaves, Esclaves

Succession de Jean Verges & Erato.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

[illegible]

WILLIAM, [illegible]
NANCY, [illegible]

Jolie maison en briques, à deux étages, avec mansarde, No 152, rue Conti, près la rue des Remparts.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

JEUDI, [illegible]

[illegible]

Excellente occasion d'acheter, dans le Deuxième District, une jolie résidence avec un grand terrain, avant tout ce qui peut la rendre agréable.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,
Bureau No 13 Commercial Place

[illegible]

Succession de Jean Baptiste Lovelo, décédé.

Troisième Cour de District judiciaire de la Louisiane; Paroisse de Jefferson. [illegible]

PAR JOSEPH FLEURY & Co,
JOSEPH FLEURY, encanteur.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE A TERME.

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co.
Encanteurs

SAMEDI 19 MAI 1860,
à 10 heures du matin,

IL sera vendu à leur magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—
150 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, comprenant un assortiment frais et choisi, reçus directement par les derniers arrivages de Boston, New-York et Philadelphie.
Conditions—Au-dessus de $200 [illegible] jours de crédit
18 mai

Vin rouge et vin blanc d'Allemagne

PAR D. E. MORPHY, encanteur

SAMEDI 19 mai 1860, à 11 heures, [illegible] au magasin de MM. Pinckard, Steele & Co. [illegible] rues Gravier et Tchoupitoulas,
150 caisses vin rouge et vin blanc d'Allemagne, des marques suivantes: [illegible]
Conditions—comptant 18 mai

Marchandises sèches, Quincaillerie et Drogues.

PAR R. B. SYKES

SAMEDI, 19 du courant, à 11 heures, [illegible]

Vente sans réserve.

PAR R. B. SYKES

SAMEDI, 19 du courant [illegible]
32 ¼ barriques vin d'Oporto
32 ½ pipes eau-de-vie française
Conditions—comptant.

Veau ciré, guêtres Congress, Cordon de souliers. Vente sans réserve.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

AUJOURD'HUI samedi, 19 du courant, [illegible]

Billard, Marchandises sèches et Tapis de seconde main.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

AUJOURD'HUI, samedi, 19 mai, à 10 heures [illegible]

VENTE A CRÉDIT

100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

150 lots d'Habillements de printemps.

PAR BLACHE & LEAUMONT

[illegible]

AUSSI

[illegible]

Coton écru Appleton, pour draps.

PAR VINCENT & Co

[illegible]

Stock de de vins, liqueurs, groceries, etc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

Cigares de la Havane

PAR BERNARD TURPIN

MERCREDI 23 mai 1860, [illegible]

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet & Co)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire.

RUE DE LA VIEILLE LEVÉE No 32,
entre Conti et Bienville
Nlle-Orléans

Installations de Gaz, &c.

LES soussignés [illegible] GEMBEN & DOEFFLER [illegible]

CHARLES DOEFFLER

CHAUSSURES!

Créoles, Françaises et du Nord,

BLANCAND & GUITET,

Encoignure Dumaine & Royale.

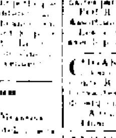

[illegible]

POUR DAMES. [illegible]

POUR DEMOISELLES ET ENFANTS. [illegible]

POUR MESSIEURS, GARÇONS ET ENFANTS. [illegible]

CIGARES de la Havane—[illegible]
F. SANCHO,

[illegible]
L. F. DELIZAN

COGNAC—[illegible]
L. F. DELIZAN

CHAMPAGNE, Champagne—[illegible]
V. & E. MAIGNAN

VINS, &c. [illegible]
F. SANCHO

OLIVES de Marseille [illegible]
F. SANCHO,

ANIS [illegible]
F. SANCHO,

CIGARES [illegible]
F. SANCHO, 22, Vieille Levée

BEURRE DES ARABES—[illegible]
F. SANCHO,

AMANDES [illegible]
F. SANCHO

RAISINS, FIGUES ET PRUNES [illegible]
F. SANCHO,

AMANDES sans coques et confitures.
125 damesjeannes amandes sans coques, de la nouvelle récolte,
25 caisses confitures de gouyave, en boîtes 1½ et 1¼
A vendre par F. SANCHO,
30 avril 22, rue de la Vieille Levée

VINS rouges et vins blancs en caisses—[illegible] caisses vin de plusieurs marques et de première qualité.
A vendre par F. SANCHO,
30 avril 22, rue de la Vieille Levée

CIGARES de la Havane—[illegible] cigares première marques, à vendre par F. SANCHO,
30 avril 22, rue de la Vieille Levée

RAISINS et olives—200 caisses raisins [illegible]
A vendre par F. SANCHO,
30 avril 22, rue de la Vieille Levée

COGNAC—[illegible] Cognac de 1ère et 2ème preuve et de différentes marques
A vendre par F. SANCHO,
30 avril 22, rue de la Vieille Levée

PRODUITS D'ESPAGNE—En débarquement du navire Habana, arrivé de Barcelone—
100 barriques vin de Catalogne très coloré, 1re qualité;
10 sacs de Piment rouge;
300 jarres Huile d'Olive;
300 rames Papier à cigarettes, à vendre par
PABLO GELPI & Co,
1mai No 26, Vieille Levée.

AU PUBLIC.

AYA PANA BITTER,

Manufacturé par J. Chauvet.

[illegible]

E. DESCHAMPS & LAMBERT
J. CAZAUX
M. GRANARY
[illegible]

PATTON, SMITH & PUTNAM,

[illegible]

DES MAGASINS & GRAVIER,

AGENTS DE

Tabac Manufacturé,

ONT maintenant en main et reçoivent directement des fabricants le plus beau et le plus grand assortiment de

Tabac Manufacturé

de toutes les qualités, qu'ils aient jamais offert au commerce; ils invitent les marchands à visiter leur stock avant d'acheter ailleurs.

Ils sont les seuls agents pour BURTON & MAY, de la marque, la BELLE CRÉOLE [illegible] qui a obtenu le prix à l'exposition de Petersburg. [illegible]

Nous avons aussi le plus grand assortiment [illegible] 14t—1an

POUR LES ENFANTS.

LE soussigné reçoit actuellement une petite cargaison de voitures pour enfants tels que
CALECHES à quatre roues,
COCHES do
CABRIOLETS à deux et trois roues,
avec et sans ressorts et tous avec capotes, qu'il vendra à très bas prix pour clore sa consignation.
J. DERBES Jr,
Rue de Chartres, No 44

VINS—En débarquement du navire "Ann Washburn" Cap. Manypenny, venant de Bordeaux—40 barriques vin rouge 1re côte pour familles de 1858—8 demi barriques vin blanc Sauternes de 1858, à vendre par
FAURES & NORMAN,
27 et 29, rue Royale.